



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la  
Nouvelle Aquitaine  
Direction départementale déléguée de la Gironde*

# Réunion des acteurs de la domiciliation

# Ordre du jour

1. Bilans 2017 et 2018 de l'activité en Gironde ;
2. Échanges sur les problématiques soulevées par les organismes ;
3. Travail sur la domiciliation dans le Médoc dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions relatif au travail saisonnier.

# Ordre du jour

- 1. Bilans 2017 et 2018 de l'activité en Gironde ;**
2. Échanges sur les problématiques soulevées par les organismes ;
3. Travail sur la domiciliation dans le Médoc dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions relatif au travail saisonnier.

# BILAN 2017/2018 : Activité

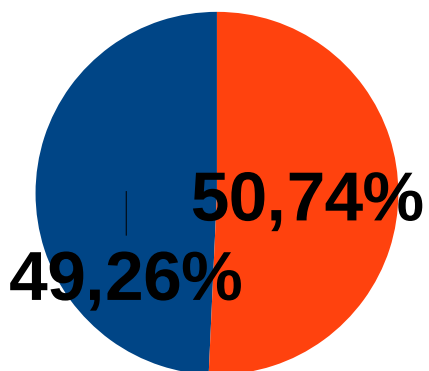
**11566 domiciliations en 2017**

**14222 domiciliations en 2018**

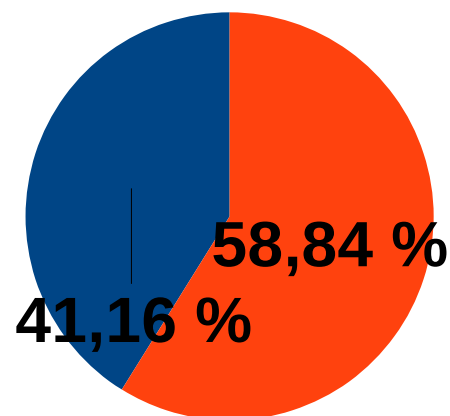
**→ Soit une augmentation de 23 % en 2018**

## Évolution de la répartition du nombre de domiciliations

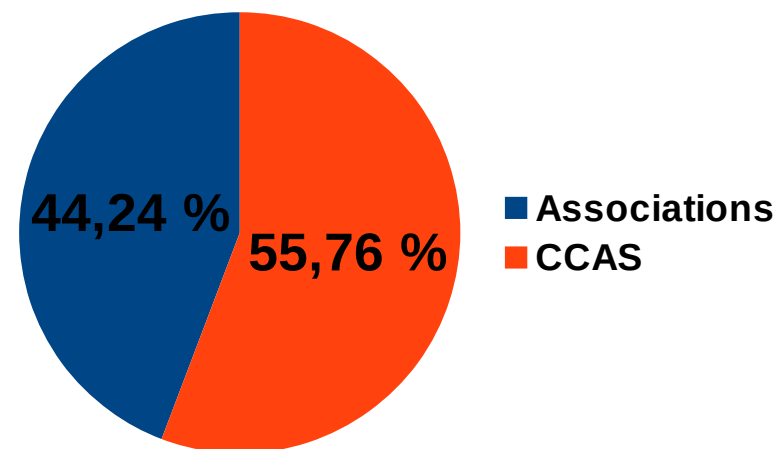
**En 2016**  
**11015 domiciliations**



**En 2017**  
**11566 domiciliations**



**En 2018**  
**14 222 domiciliations**



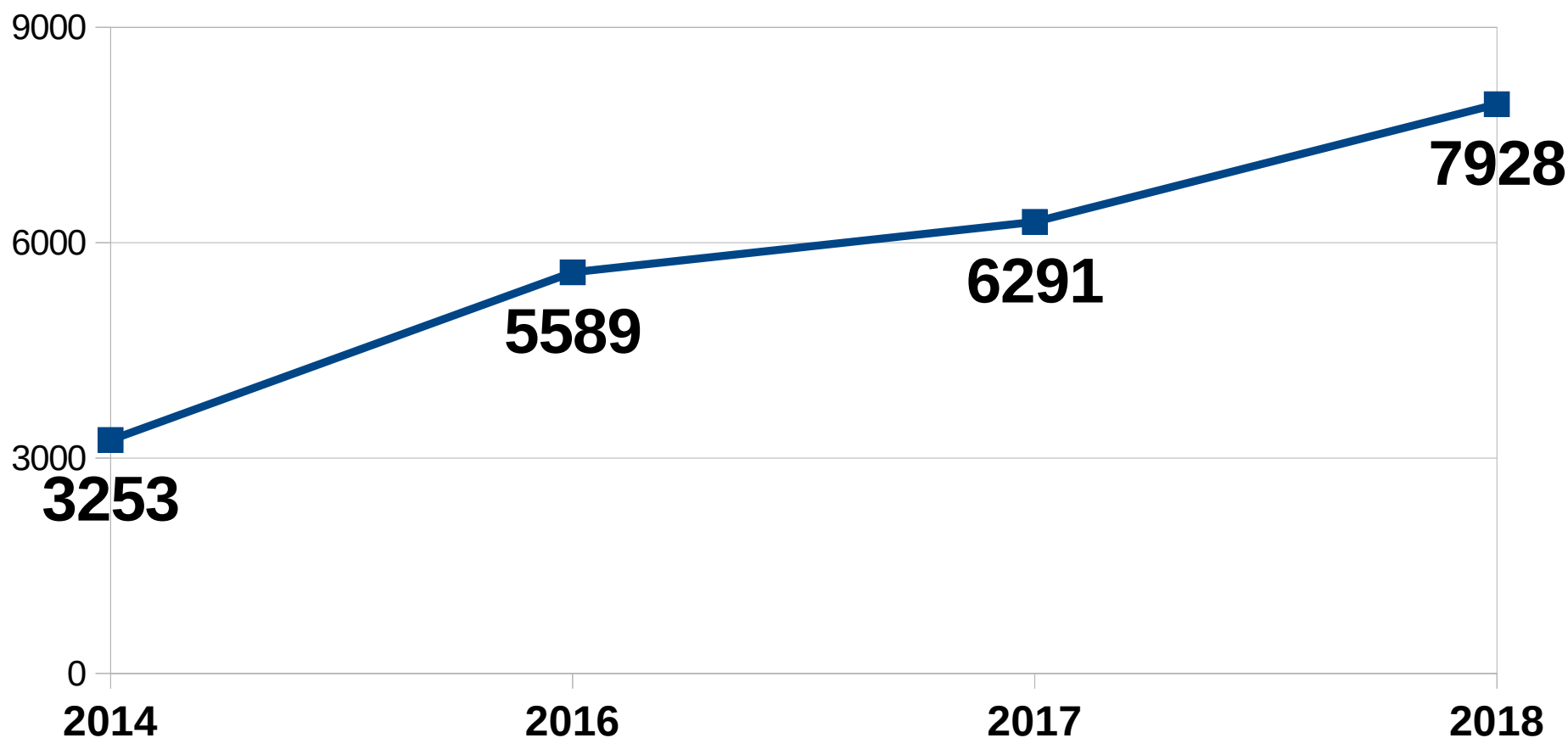
# BILAN 2017/2018 - Activité (CCAS)

## Destinataires de l'enquête :

- 163 CCAS;
- CIAS :
  - CIAS de Blaye;
  - Service commun du grand Cubzaguais;
  - CIAS du Pays Foyen;
  - CIAS Latitude Nord Gironde;
  - CIAS de la CC Estuaire (compétence à compter du 01/09/2018)
- 5 mairies

# BILAN 2017/2018 - Activité (CCAS)

## Evolution du nombre de domiciliations (CCAS/CIAS)



# BILAN 2017/2018 - Activité (CCAS)

## CCAS/CIAS

	2017	2018
• Pourcentage de réponses à l'enquête:	83%	85%
• Nombre d'élections de domicile réalisées:	6291	7928

→ Soit un nombre d'élections de domicile en augmentation de **26%** entre 2017 et 2018

# BILAN 2017/2018 - Activité (CCAS)

## Evolutions inégales selon les communes:

- 39 communes ont vu le nombre de domiciliations augmenter de 30%

### Quelques exemples:

- Le Haillan: + 1260% ( 13 / 171)
- Saint-Emilion : + 1000% ( 3 / 34)
- Canejean : + 666% ( 3 / 23 )
- Floirac : +115% ( 158 / 340 )
- La Réole : +174% (23 / 63)
- Saint-Médard en Jalles : + 122% ( 54 / 120 )
- Saint-Laurent Médoc + 122% ( 22 / 49 )



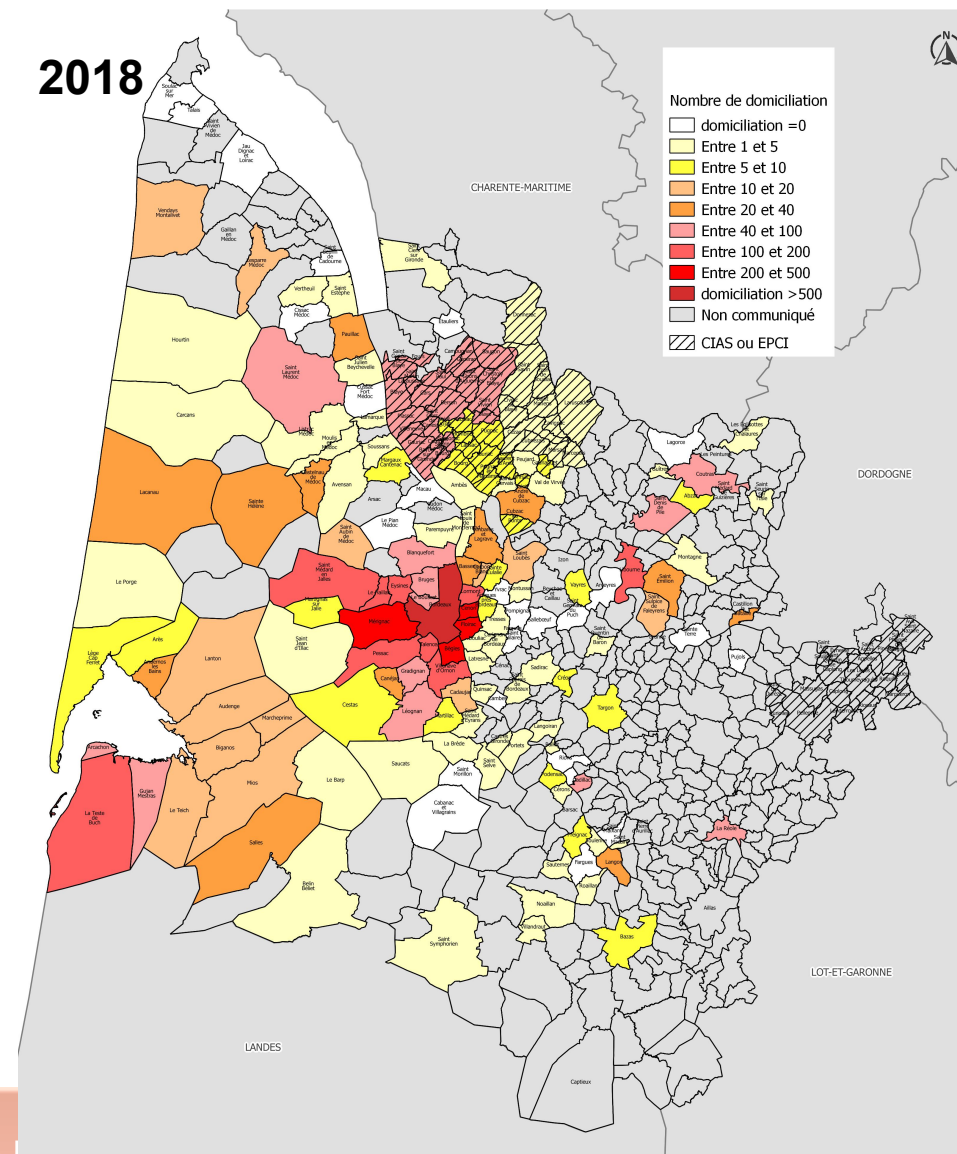
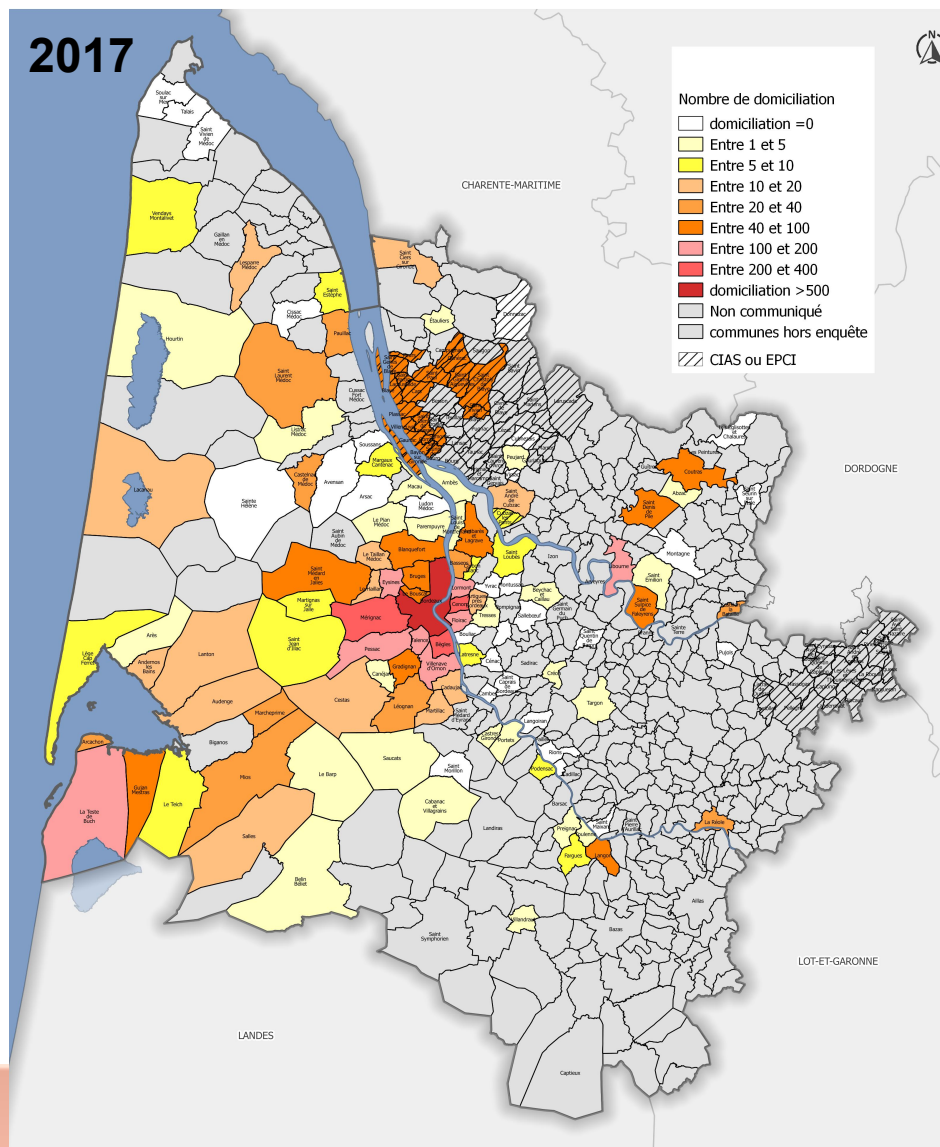
# BILAN 2017/2018 - Activité (CCAS)

## Evolution inégales selon les communes:

- 52 communes ont vu leur nombre de domiciliations diminuer
- 7 communes domiciliaient en 2017 et ont déclaré 0 domiciliation en 2018 (petites communes, moins de 10 domiciliations)

# BILAN 2017/2018

## Répartition territoriale (cartes):



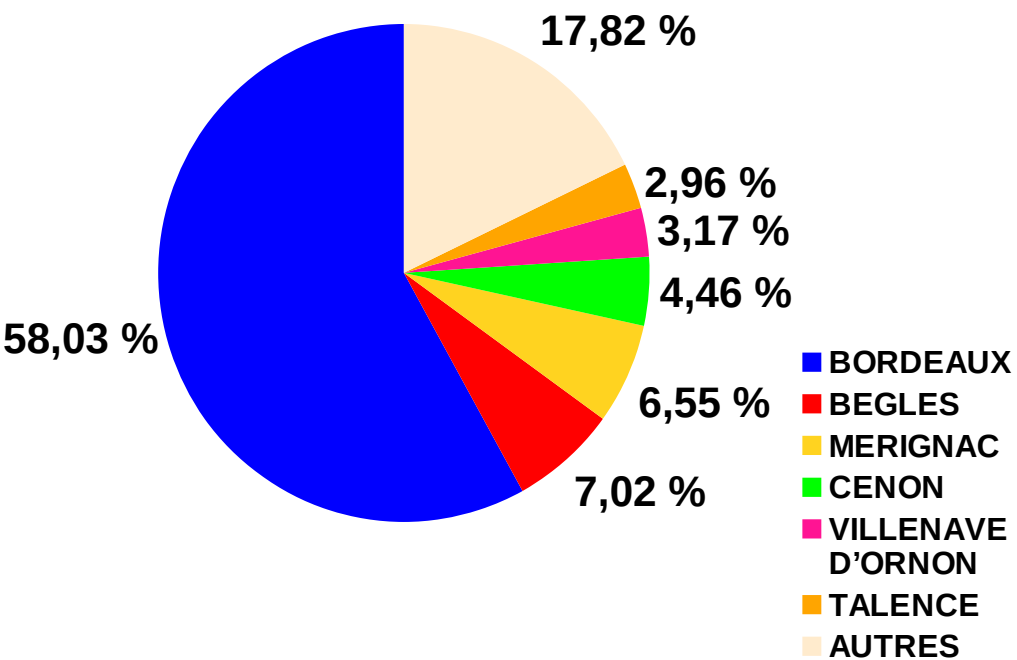
# BILAN 2017/2018 - Activité (CCAS)

## FOCUS SUR LA METROPOLE

	2017	2018
• Part des domiciliations réalisées en <b>Métropole</b>	88%	81%
• Part des domiciliations réalisées à <b>Bordeaux</b>	51%	43%

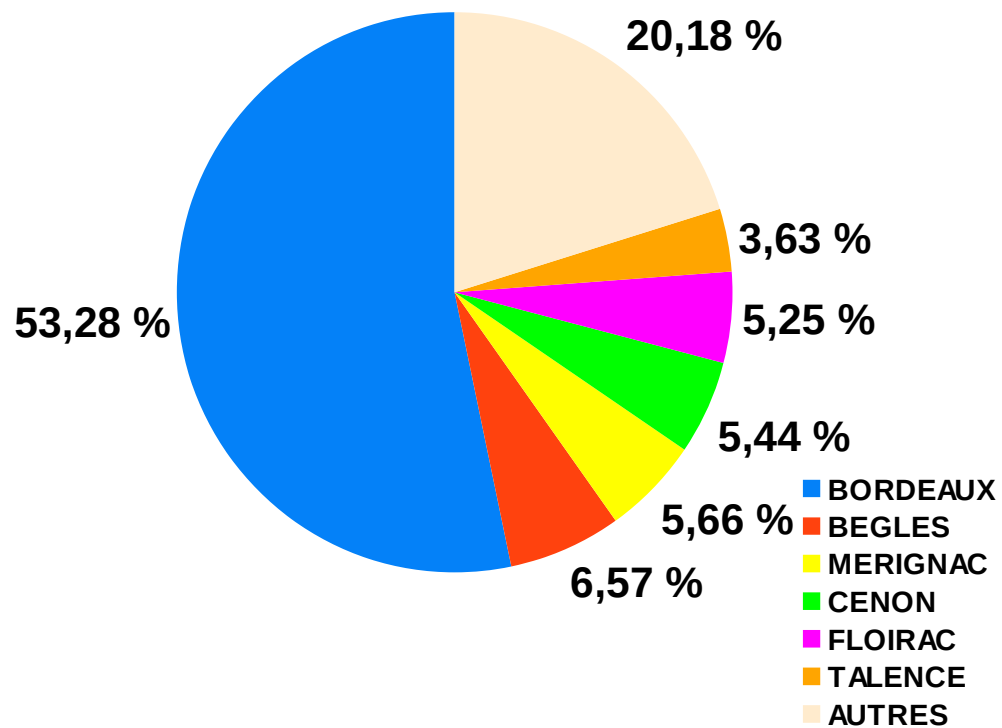
# FOCUS SUR LA METROPOLE

Répartitions des domiciliations métropolitaines en 2017



5544 domiciliations en 2017

Répartition des domiciliations métropolitaines en 2018



6472 domiciliations en 2018

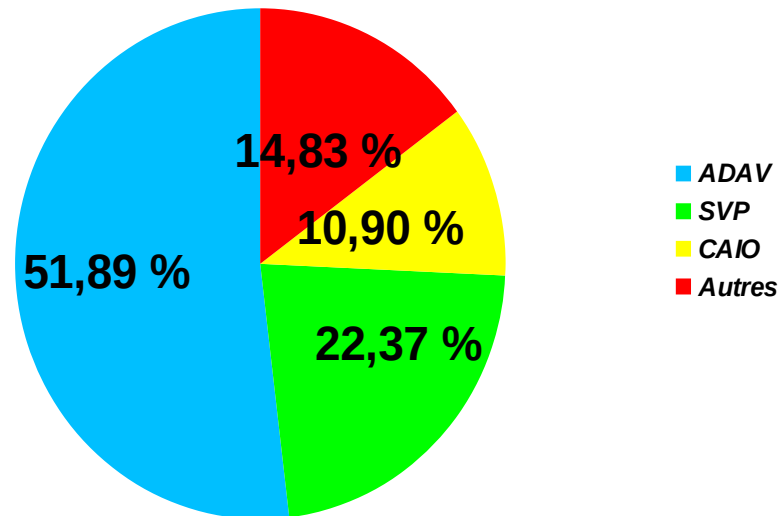
# BILAN 2017/2018

## ASSOCIATIONS AGRÉÉES

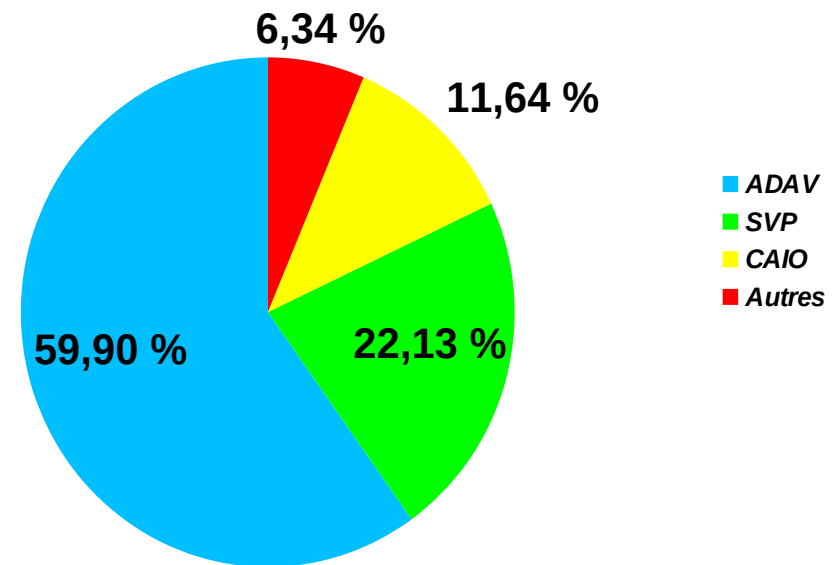
- 14 associations agréées;  
1 nouvelle association agréée en 2018:  
Inter Asaf.
- 2017 : 4760 domiciliations
- 2018 : 6294 domiciliations  
soit une hausse de 32% par rapport à 2017.

# BILAN 2017/2018: associations

Répartition des domiciliations (associations) en 2017



Répartition des domiciliations (associations) en 2018

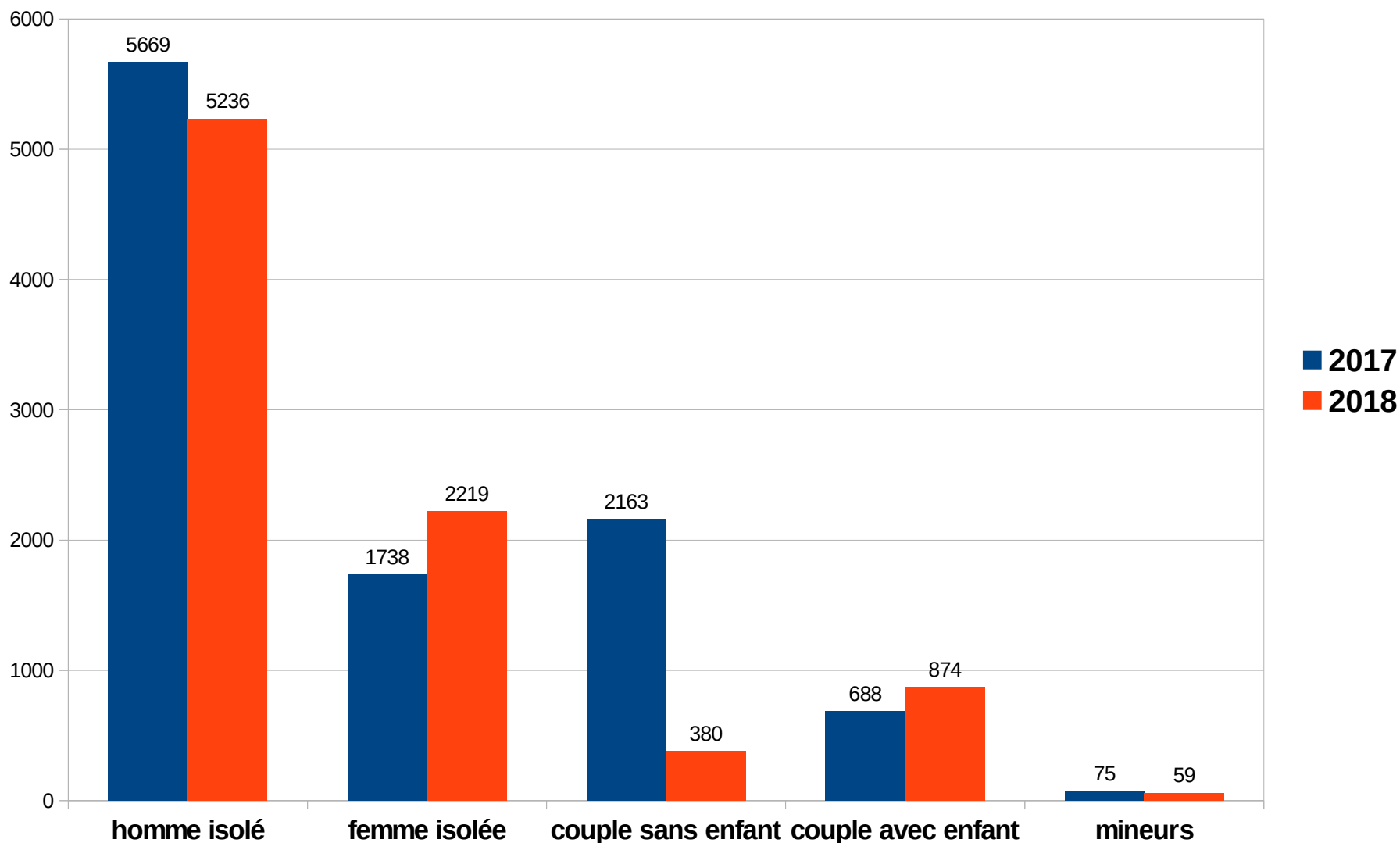


Tendance confirmée d'une concentration des domiciliations sur 3 associations :

- L'ADVA 3768 domiciliations (mais 1576 familles) en 2018
- Saint-Vincent de Paul : 1392 domiciliations
- le CAIO : 732 domiciliations

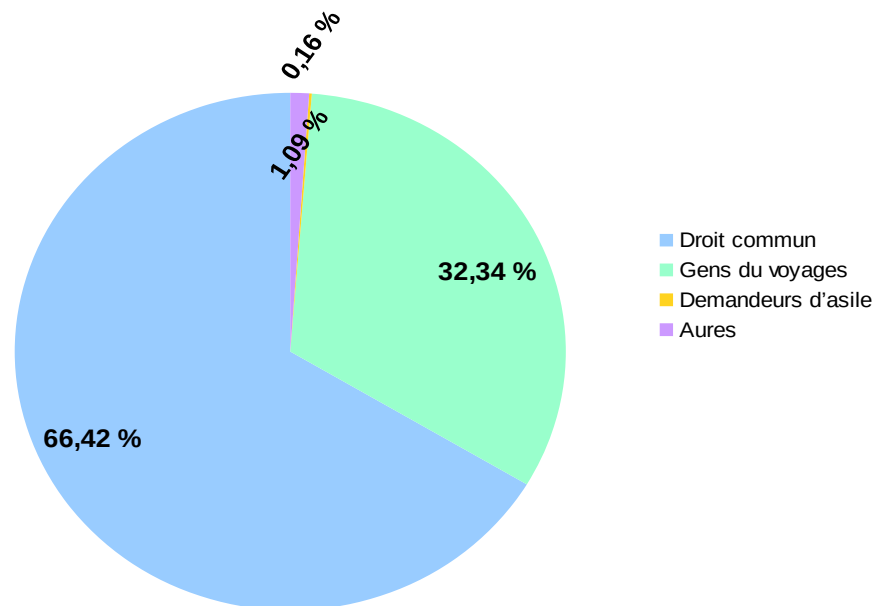
# BILAN 2017-2018 - Public domicilié

## Typologie du public domicilié

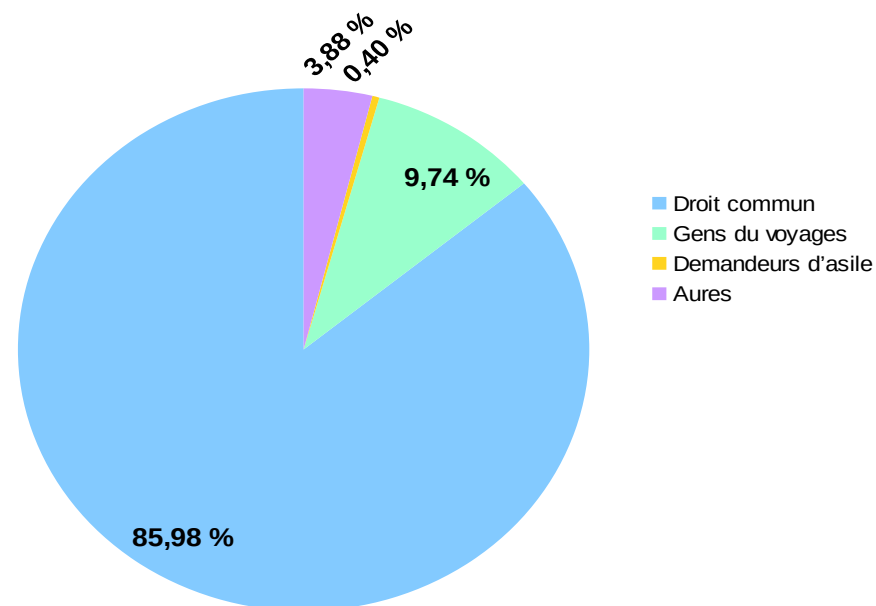


# BILAN 2017-2018 - Public domicilié

Profil du public accueilli en 2017 (sur le total des éléments communiqués)



Profil du public accueilli en 2018 (sur le total des éléments communiqués)



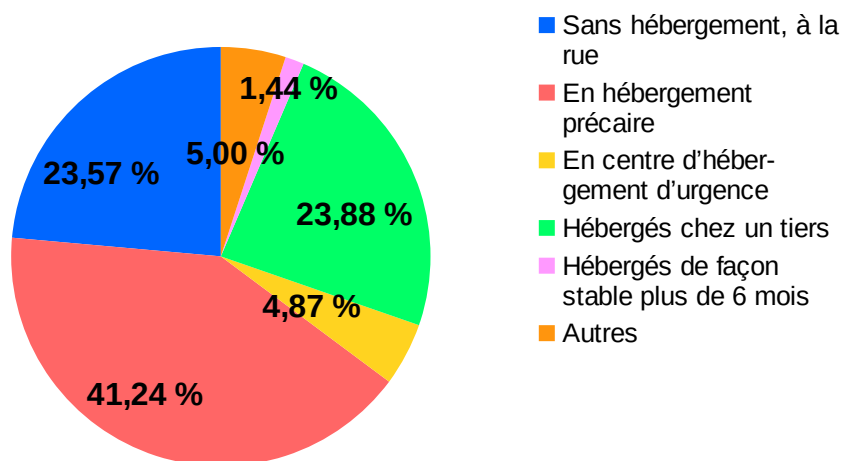
En 2017, 35% des enquêtes sont renseignées pour ces items  
65% en 2018

On constate une baisse de la part de l'accueil des gens du voyage entre 2017 et 2018.

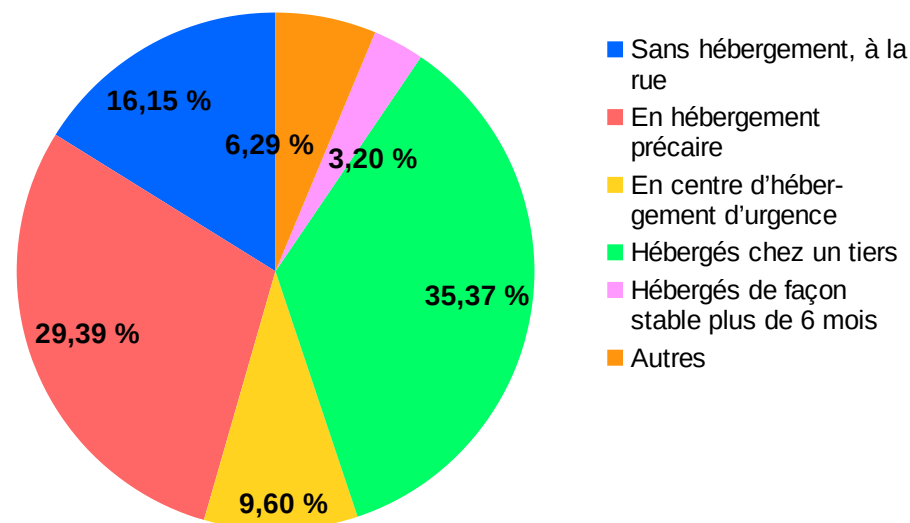


# BILAN 2017-2018 - Public domicilié

Conditions de séjour du public accueilli en 2017  
(sur le total des éléments communiqués)



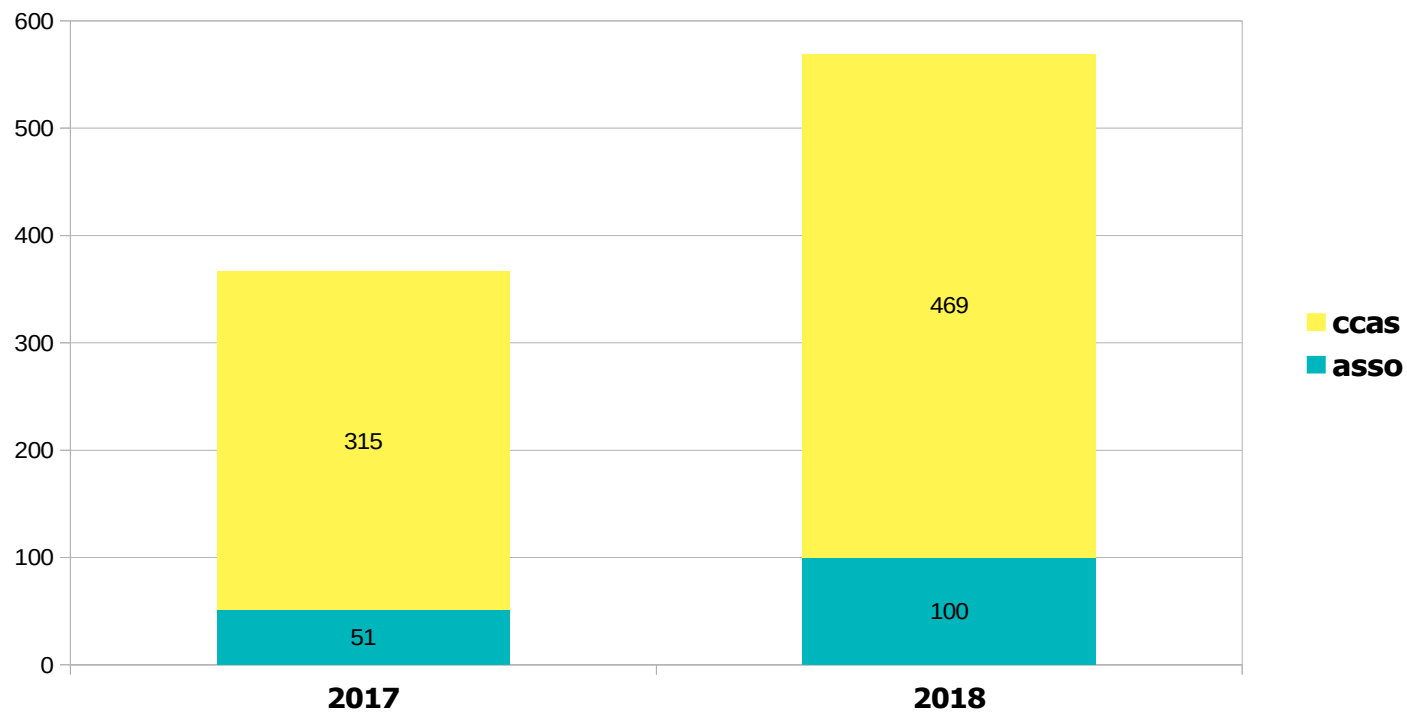
Conditions de séjour du public accueilli en 2018  
(sur le total des éléments communiqués)



En 2017, 20% des enquêtes sont renseignées pour ces items  
50% en 2018

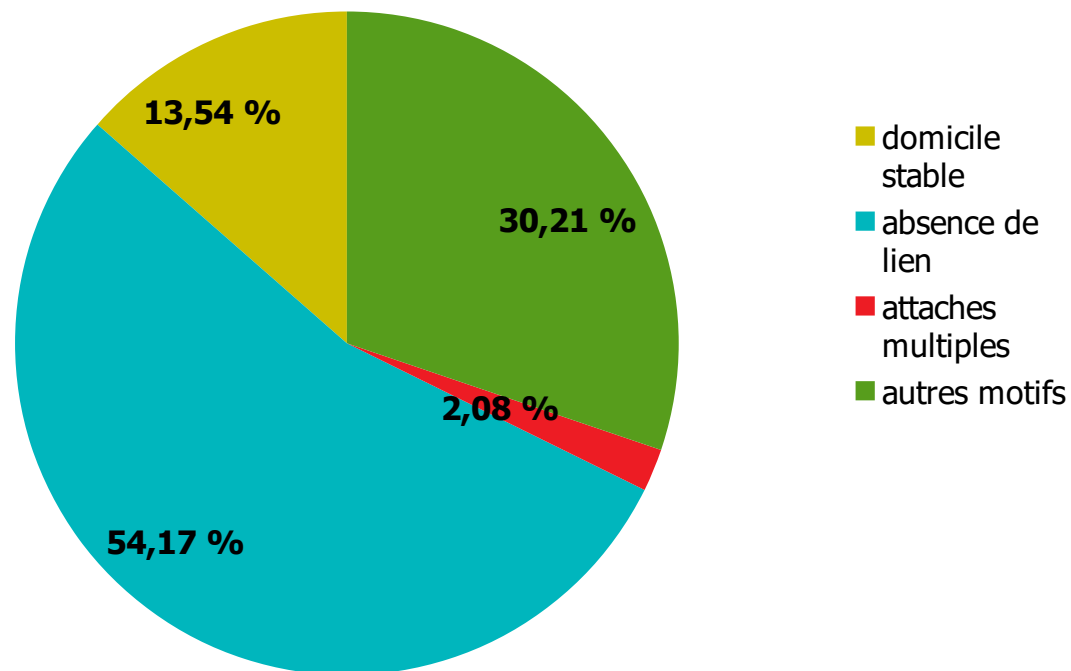
# BILAN 2017-2018 - Refus et radiations

Evolution du nombre de refus



# BILAN 2017-2018 - Refus et radiations

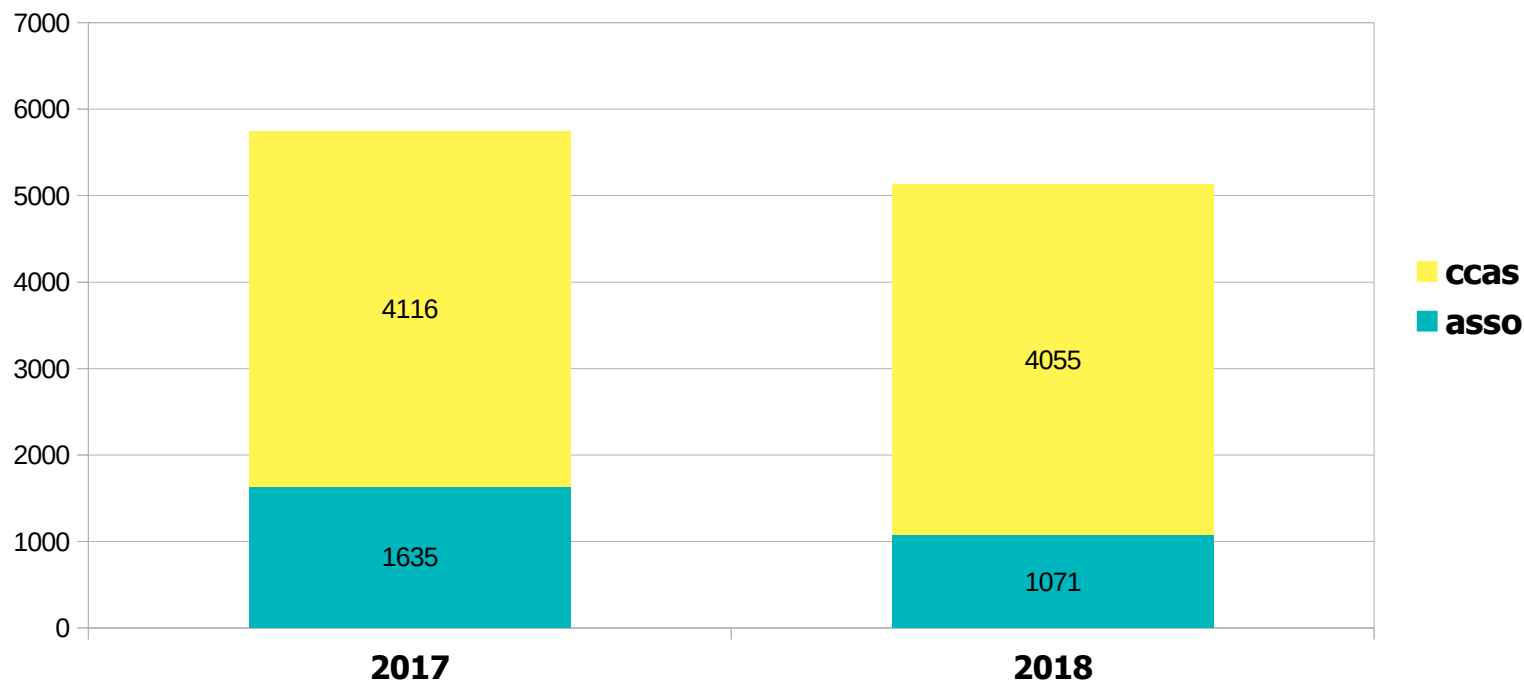
**Motifs refus 2018**



En 2018, pour plus de la moitié, les refus sont liés à une absence de lien avec la commune.

# BILAN 2017-2018 - Refus et radiations

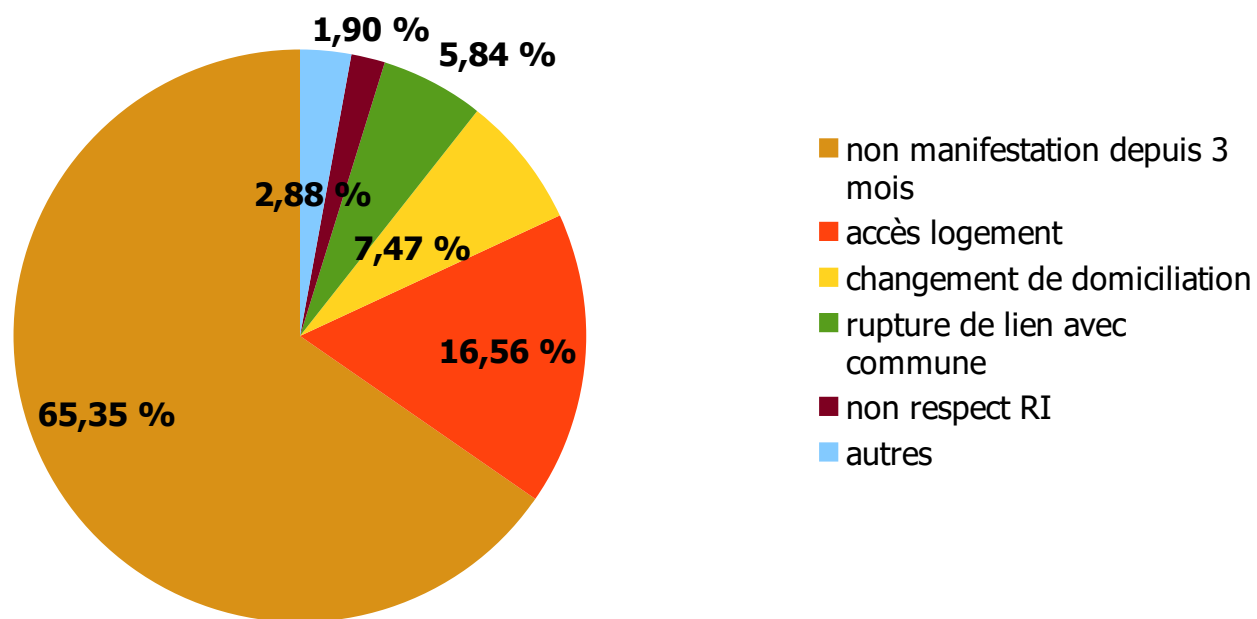
**Evolution du nombre de radiations**



On constate une baisse du nombre des radiations entre 2017 et 2018.

# BILAN 2017-2018 - Refus et radiations

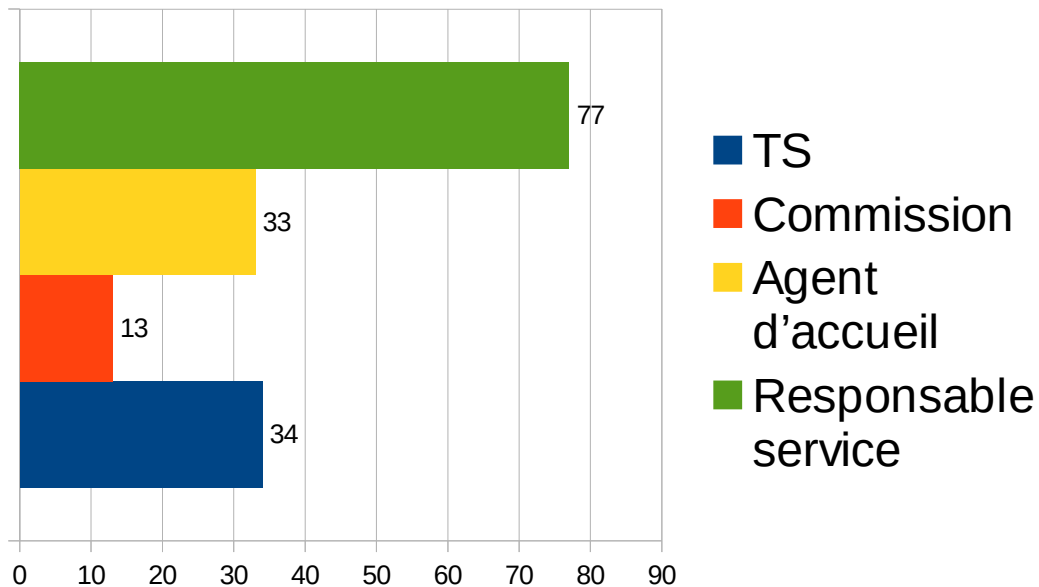
Motifs radiation 2018



En 2018, pour plus de la moitié, les radiations sont liées au fait que les personnes ne se sont pas manifestées depuis plus de 3 mois.

# BILAN Modalités domiciliation

- **26%** des CCAS ont un règlement intérieur (2018);
- Délai médian de traitement de la demande
  - CCAS: 7 jours
  - Associations: beaucoup donnent une réponse dans la journée
- Qui évalue la demande :



# Accompagnement

- 32 CCAS et 10 associations proposent systématiquement un accompagnement;
- 64 CCAS et 1 association proposent un accompagnement à la demande;
- 46 CCAS proposent une aide à la lecture du courrier;
- 51 CCAS et 11 associations proposent d'autres prestations:
  - Actions d'animation
  - Cours d'alphabétisation
  - Accès aux services (orientation le cas échéant vers les associations);
  - Accompagnement à l'accès au logement et insertion professionnelle;
  - Aide alimentaire;
  - Accompagnement administratif et social;
  - Hébergement, douches

# Orientations


- Qui oriente les personnes vers les CCAS ?
  - MDS
  - Centre des impôts, CAF, MSA;
  - Associations
  - Mairies
  - Autres CCAS;
  - Organismes bancaires;
  - Centres hospitaliers, permanences d'accès aux soins;
  - Employeurs...
- Qui oriente les personnes vers les associations ?
  - CCAS, mairies;
  - MDS;
  - Etablissements de santé;
  - Maison d'arrêt, SPIP;
  - SIAO (personnes hébergées)



# Ordre du jour




1. Bilans 2017 et 2018 de l'activité en Gironde ;
- 2. Échanges sur les problématiques soulevées par les organismes ;**
3. Travail sur la domiciliation dans le Médoc dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions relatif au travail saisonnier.

# PROBLEMATIQUES SOULEVEES

- Rappel (associations agréées et gestionnaires de structures d'hébergement):
    - Les personnes hébergées en CHRS, ou hébergement de stabilisation n'ont pas vocation à être domiciliées.
-  La domiciliation concerne les personnes hébergées ponctuellement, en hébergement d'urgence par exemple.

# PROBLEMATIQUES SOULEVEES

## Domiciliation et entreprises:

- Une entreprise individuelle (artisan, auto-entrepreneur) doit être inscrite auprès de la chambre du commerce et d'industrie (article R123-208-2 du code de commerce)
- Depuis la loi égalité citoyenneté promulguée le 27 janvier 2018, il est possible d'utiliser l'adresse de l'élection de domicile pour procéder à l'inscription.
  -  Adapté pour le lancement d'une activité (auto-entrepreneur en insertion professionnelle...)
  -  Si l'activité se pérennise, il est conseillé d'orienter la personne vers des services de domiciliation d'entreprises spécialisés.
  -  Il convient de rappeler alors que les organismes domiciliaires ne sont tenus de réceptionner uniquement les courriers et avis de passage.

# PROBLEMATIQUES SOULEVEES

## Notion de personne sans domicile stable:

- La notion de “sans domicile stable” désigne toute personne qui ne dispose pas d’une adresse lui permettant d’y recevoir son courrier de façon constante et confidentielle
- L’opportunité ou la nécessité d’élire domicile est en premier lieu appréciée par la personne elle-même.





Dans certains cas, la personne peut être hébergée de façon stable



Néanmoins, situations à évaluer au cas par cas

# PROBLEMATIQUES SOULEVEES

## Personnes en situation irrégulière

- Les personnes en situation irrégulière peuvent accéder au dispositif de domiciliation pour :
    - Solliciter l'aide médicale d'Etat;
    - Solliciter l'aide juridictionnelle;
    - Exercer leurs droits civils reconnus par la loi : respect de la vie privée, de la vie familiale, du domicile, de la correspondance, droit à l'image,...
-  La non sollicitation de l'aide médicale d'Etat n'est pas un motif de refus de domiciliation pour une personne en situation irrégulière.
-  Les CCAS n'ont pas compétence pour exercer un contrôle sur la régularité du séjour des demandeurs.

# PROBLEMATIQUES SOULEVEES

## Répartition territoriale

- Répartition inégale sur le territoire (cf cartes)

Problématiques :

- des communes qui ne domicilient pas;
- des communes qui ont des délais de traitement plus longs, inégalité des délais de traitement;
- des communes qui ne domicilient pas certains profils de demandeurs (ex: personnes en situation irrégulière);
- Manque d'information sur le dispositif



Report des demandes sur certaines communes ou associations

# PROBLEMATIQUES SOULEVEES

## Répartition territoriale, pistes de réflexion:

- Mutualisation des moyens, CIAS ?
- Formations ?
- Impulsion des élus des territoires ?

# ÉCHANGES AVEC LA SALLE



# Ordre du jour

1. Bilans 2017 et 2018 de l'activité en Gironde ;
2. Échanges sur les problématiques soulevées par les organismes ;
- 3. Travail sur la domiciliation dans le Médoc dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions relatif au travail saisonnier.**



Parc  
naturel  
régional  
Médoc

# GUIDE DES SAISONNIERS EN MÉDOC 2019



## ADRESSE ET OUVERTURE DE DROITS

### La domiciliation

#### Pourquoi faire ?

Recevoir du courrier et faire valoir certains droits et prestations comme par exemple l'ouverture d'un compte en banque, la délivrance d'une carte nationale d'identité, l'inscription sur les listes électorales ou l'aide juridictionnelle.

#### Où et comment ?

Tous les renseignements se trouvent en mairie et dans les Centres Communaux d'Actions Sociales.

Démarche à faire en complétant le document Cerfa n° 15548\*02

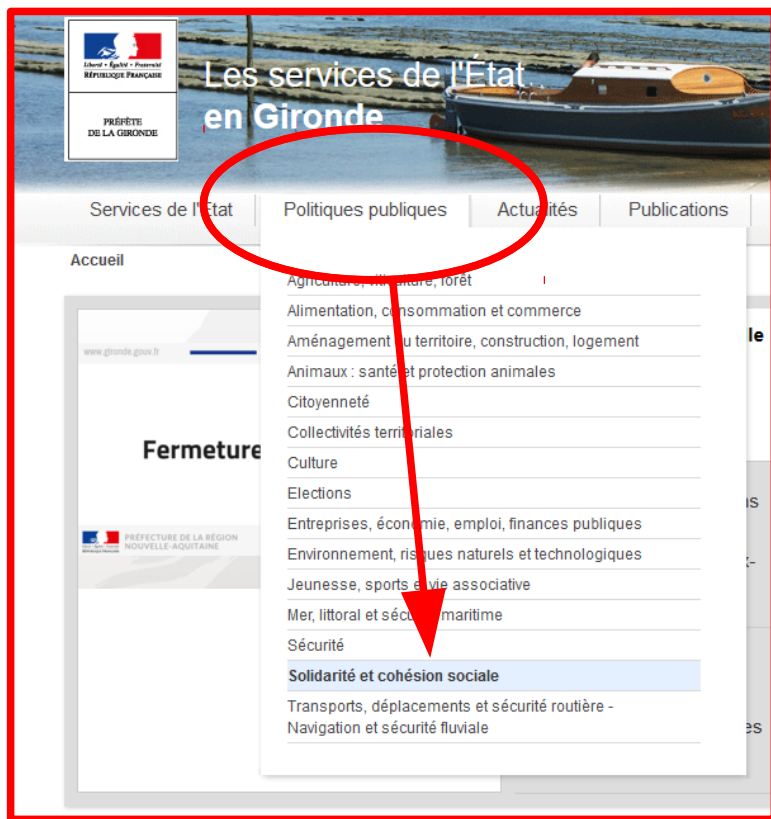


Repartir avec un accusé de  
réception de cette demande  
(Max : 2 mois de délai de réponse)

page 4

# SITE INTERNET

<http://www.gironde.gouv.fr/>



# CONTACTS

Contacts DOMICILIATION DDCCS :

Rachel PASCAL :

rachel.pascal@girondede.gouv.fr

Laurence FOUCHET :

laurence.fouchet@girondede.gouv.fr

Naïma BOMPY :

naima.bompy@girondede.gouv.fr